

## « Une vérité, la mienne » ?

### **Non ! Des mensonges, les leurs !**

Il y a quelques années, Patrick Balkany avait cru devoir, comme tout le monde politique, sortir « son » livre, sous le titre délicieux « Une vérité, la mienne » qui fait de lui un précurseur de ce qu'on appelle aujourd'hui la « post – vérité », en gros un ensemble d'affirmations qui sont à la vérité ce que la statistique soviétique était à la statistique... Cet ouvrage assez ahurissant était resté très confidentiel, ce qui est dommage, car on n'a pas tous les jours l'occasion de rigoler autant !

Toujours est-il que ce titre nous est immédiatement venu à l'esprit en lisant les « réponses du Député-Maire de Levallois » au récent Rapport de la Cour des Comptes. Il est possible, c'est une espèce de règle du jeu dans ce type de réponses, de répondre à côté, ou de se livrer à des approximations ; mais il est rare d'énoncer des contre-vérités aussi flagrantes, surtout lorsqu'elles sont si faciles à mettre en évidence.

Nous allons développer quelques exemples, parce que les Levalloisiens, abreuvés sans compter de propagande par Levallois-Information ou par toute la communication de la Municipalité, ont le droit de constater par eux-mêmes ce que vaut la parole de ces gens ...

Le premier, d'ailleurs portera sur une occasion antérieure ; nous l'avons trouvé dans la « réponse » une fois de plus, de la nébuleuse municipale, cette fois à la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France et à son Rapport de 2015. Voici donc une première illustration du mensonge pur et simple destiné à contester une situation illégale, ledit mensonge ayant été répété dans la réponse à la Cour des Comptes.

#### **1) Le contrôle total par la Ville d'Associations dites paramunicipales afin de s'affranchir des obligations nées du maniement des deniers publics : par exemple le cas du Levallois Sporting Club (LSC)**

Nous disposons, comme tout le monde, de trois textes parfaitement officiels sur le sujet

« Patrick BALKANY indique qu'à Levallois, le principal « actionnaire » du Club, c'est la Ville. C'est toujours l'actionnaire qui décide et par conséquent, c'est la Ville qui décide. Le Maire, en adéquation avec les besoins de la Ville, ses installations et la qualité de la prestation à offrir aux Levalloisiens, prend seul les décisions. C'est ensuite le Directeur Général du LSC et l'Adjoint aux Sports qui vont gérer le quotidien.

Le Maire précise qu'il a choisi son équipe selon ses compétences et son intelligence et à qui il a confié les différentes missions.

Patrick BALKANY poursuit et demande à ce que Bertrand PERCIE du SERT soit élu Président du LSC car il l'a choisi et lui fait entièrement confiance pour remplir la mission qui va lui être confiée. Il précise également que les personnes qui ne sont pas d'accord avec ses choix n'ont rien à faire au sein du Club et sont libres de partir. »

*(compte-rendu officiel du Conseil d'Administration du LSC du 28 septembre 2012)*

« ... s'il n'est pas contesté que la Municipalité de Levallois a pu intervenir en toute transparence, de manière marginale et ponctuelle – à six reprises entre 2009 et 2012 – comme d'autres lors des instances délibérantes de l'Association, de telles interventions l'ont été à titre informel, sans que celles-ci ne soient sanctionnées par un vote.

C'est ainsi que la présence du Maire de Levallois à deux Conseils d'Administration depuis six ans, en sa simple qualité de Président d'honneur et sans voix délibérative, ne saurait être ni contestable, ni de nature à remettre en cause la totale autonomie de l'Association »

*(Percie du Sert, en tant que Président du Levallois Sporting Club, dans sa réponse à la Chambre Régionale des Comptes, mai 2015)*

« A ce titre, il est à relever que les associations évoquées dans l'insertion de la Cour des Comptes (*N.B. Levallois-Information, Levallois-Communication, Levallois-Découvertes, Levallois Sporting Club*), d'une part jouissent toutes d'une réelle autonomie organique, organisationnelle, budgétaire et comptable et, d'autre part, disposent de sources de financement extérieur non négligeables.

Dans ces conditions, celles-ci président seules et en toute indépendance à leurs orientations stratégiques, que ce soit en termes d'activité, de gestion et d'organisation, de tarification, ou encore de gestion de ses ressources humaines. »

*(réponse du Député-Maire de Levallois au Rapport de la Cour des Comptes, février 2017)*

Voilà comment le sous-fifre d'abord (tellement sous-fifre qu'il n'est même pas mentionné dans le fameux procès-verbal comme l'un des exécutants de la politique définie par le Maire et lui seul), puis le grand chef ensuite, écrivent le contraire absolu de ce qui a été clairement expliqué par ledit grand chef lui-même. Les Levalloisiens apprécieront, ce sont des écrits. *Scripta manent ...*